

## === Nos 19 engagements ===

- Organiser un suivi des engagements et objectifs RSE au sein du conseil d'administration ou dans un comité ad'hoc.
- Actualiser la cartographie des risques de corruption.
- Actualiser le règlement intérieur de la CALEOL - Commission d'attribution des Logements et Examen de l'Occupation du Logement.
- Lors du renouvellement des administrateurs, faciliter l'intégration des nouveaux arrivants via du parrainage ou de l'accompagnement.
- Développer le dispositif de lutte contre le travail illégal dans le cadre du plan de vigilance défini avec l'actionnaire Action Logement.
- Accompagner les managers dans la formalisation des motifs de candidature retenue ou non retenue.
- Effectuer une campagne de valorisation du handicap au sein de Valloire Habitat.
- Définir une méthode d'évaluation des impacts sur les écosystèmes, intégrer la préservation de la biodiversité dans la politique qualité et environnement, créer des partenariats pour préserver la biodiversité. Cet engagement se fera dans la continuité de la certification ISO 50001 prévu dans le PA13. Cet engagement vient en complément de la certification Bâtiment Energie Environnement logement neuf de Prestaterre pour nos opérations neuves. Ce référentiel intègre des exigences sur la biodiversité.
- Rencontrer les industriels pour connaître leurs démarches environnementales : recyclage, récupération des chutes liées aux découpes (sols, isolants,...) et alimenter nos cahiers des charges techniques.
- Mise en place d'un système de management énergétique.
- Partenariat avec France Nature Environnement pour nos opérations de réhabilitation.
- Décliner le plan carbone suite au bilan carbone réalisé en 2021. Le bilan carbone (scope 3) sera actualisé en 2023.
- Formaliser la veille réglementaire environnementale dans un processus de management de l'environnement.
- Améliorer la gestion des déchets, notamment en vue de leur revalorisation : constitution d'un groupe de travail avec les services concernés, définition des actions à mettre en œuvre avec un suivi des actions, définition des objectifs des réductions.
- Retravailler sur la sensibilisation anti corruption en prévoyant un accompagnement spécifique sur les personnes plus à risque en matière de corruption.
- Formaliser la politique d'achat responsable en lien avec l'actionnaire Action Logement, puis organiser le déploiement de cette politique dans nos achats. Un questionnaire pourra être complété par les fournisseurs en lien avec les engagements de la charte.
- Faire évoluer la charte prestataire avec les orientations RSE de la politique d'achat responsable et réaliser son déploiement auprès des fournisseurs. Un modèle de charte "relation fournisseurs, achats responsable" sera élaboré par l'actionnaire Action Logement.
- Renforcer les contrôles sur la conformité des fournisseurs sur les normes environnementales
- Identifier le taux de dépendance actuel des fournisseurs, fixer un objectif et définir un plan d'action. Informer les fournisseurs du taux de dépendance. Sensibiliser les fournisseurs à la diversification des activités au regard du taux de dépendance.